

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 FÉVRIER 2017

PROCÈS-VERBAL

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois février à vingt heures neuf, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le dix-sept février deux mille dix-sept, s'est réuni salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Fatima DRIDER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Julien MUGERIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Mathieu DEFREL à Mme Favella HIMEUR
M. Géry DYKOKA NGOLO à M. Olivier MATHIS
Mme Françoise ABDERIDE à M. Nicolas STIENNE
Mme Afifa GUERRAH à M. Larbi LEBIB
M. Abdelfattah MESSOUSSI à M. Jean-Claude DE SOUZA
Mme Lidia AMZAL à Mme Nabila AKKOUCHE
Mme Évelyne SEEGER à Mme Marie-Claude GOUREAU
M. Madi BOINA BOINA à Mme Fatima DRIDER
M. Sean NKOLO MAYE à Mme Sylvie JEANNOT
M. Laurent TUR à M. Julien MUGERIN

Étaient absents : Mme Karina KELLNER, M. Erol ERSAN, M. Khader ABDELLALI

Sont arrivés en cours de séance :

- Mme Sylvie JEANNOT à l'affaire 2
- M. Lamine SAIDANE à l'affaire 2

Se sont absentés en cours de séance :

- Mme Nabila AKKOUCHE à l'affaire 6
- M. François VIGNERON (affaires 7 et 8)
- Mme Fatima DRIDER à l'affaire 8

Secrétaire de séance : M. Francis MORIN

Affaire n° 1 – Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de désigner Francis MORIN en tant que secrétaire de séance, conformément à l'ordre du tableau du Conseil municipal.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 33 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UNIQUE : DÉSIGNE Monsieur Francis MORIN, Troisième Adjoint au Maire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Compte-rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil au Maire

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle que ce point n'appelle pas de vote et que cette affaire présente les différentes décisions prises en application de la délégation qui lui a été conférée.

Marie-Claude GOUREAU évoque le point relatif aux marchés publics et demande ce qu'il en est du versement de l'assurance après le sinistre subi par le centre social Yamina-Setti. Elle rappelle que l'État s'était engagé à verser une subvention pour la remise en état de ce lieu. Enfin, elle s'enquiert des suites de l'enquête.

Monsieur le Maire répond que le versement de 1,2 M€ par l'assurance n'a pas encore eu lieu. À noter que les travaux de remise en état commenceront prochainement. L'enquête est encore en cours, mais il n'y a pas d'élément complémentaire au sujet des individus qui auraient pu être identifiés, en dépit des relances effectuées auprès des services compétents. Monsieur le Maire indique avoir relancé par deux fois le Ministre de la ville, notamment lors d'une réunion à Plaine Commune, au sujet de l'aide de l'État. À ce jour, la ville n'a pas encore reçu de notification de la subvention à laquelle l'État s'est engagé. C'est aussi le cas pour La Courneuve qui a, dans la même période, eu à déplorer l'incendie d'un centre social. Les services de l'État seront prochainement relancés au sujet de la subvention, et ce, avant les prochaines élections : cette aide financière permettra d'entamer rapidement les travaux du centre social.

Marie-Claude GOUREAU constate, dans l'ordre du jour, qu'il n'est pas prévu d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du mois de janvier.

Monsieur le Maire répond qu'il sera disponible à la séance suivante, avec celui de la présente séance.

Affaire n° 2 – Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales

Rapporteur : Fabienne TESSIER KERGOSIEN

Fabienne TESSIER-KERGOSIEN remercie l'équipe des ressources humaines et Farida AOUDIA-AMMI pour leur travail sur ce rapport. Elle rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2016, la collectivité a l'obligation de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement à la préparation de son budget. Ce rapport est, selon les préconisations du décret, composé de trois parties :

- Une relative à l'état de la politique de ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- Une relative aux politiques menées sur le territoire de la commune en faveur de cette égalité.
- Une dernière relative au suivi de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics.

Comme le révèlent les données de ce rapport, la municipalité de Stains n'a pas attendu les obligations réglementaires pour faire des inégalités entre les femmes et les hommes un combat sur son territoire impliquant un nombre important d'acteurs, tant au sein des services municipaux, que dans son réseau de partenaires institutionnels et associatifs.

S'agissant de l'état de la politique de ressources humaines en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, la municipalité - en tant qu'employeur important du territoire - est attachée au respect du statut de la fonction publique, garant des droits des agents publics, et notamment de l'égalité de traitement. Malgré l'existence du statut, force est de constater que des inégalités professionnelles existent au sein des collectivités territoriales. À l'échelle nationale, au-delà d'un taux de féminisation des effectifs de 60 %, des inégalités entre femmes et hommes existent dans le déroulement des carrières, dans les parcours professionnels et dans l'organisation du temps de travail. L'analyse se base sur les données au 31 décembre 2016 et prend en compte les agents de la ville de Stains.

S'agissant de la répartition générale, en 2016, comme en 2015, on constate que l'effectif de la ville de Stains est majoritairement composé d'agents féminins. En effet, 70 % des agents sont des femmes, contre 30 % d'hommes. Ces données restent toujours supérieures à la moyenne nationale de la fonction publique territoriale qui est de 67 %.

S'agissant de la répartition femmes/hommes titulaires et contractuels, la collectivité compte 70 % de femmes parmi les titulaires et 68 % parmi les contractuels. Des données qui sont également supérieures à la moyenne nationale de la fonction publique territoriale pour les titulaires (58 %), mais équivalentes pour les contractuels (67 %).

S'agissant de la répartition femmes/hommes par filière, il faut constater en 2016 que les femmes sont surreprésentées dans la filière médico-sociale et sous-représentées dans la filière sportive comme en 2015. Cependant, elles sont également largement représentées dans les filières techniques, administratives et la filière animation. La filière culturelle incarne toujours la parfaite parité entre les femmes et les hommes. Ces données sont équivalentes aux données nationales dans la fonction publique territoriale avec une majorité d'agents féminins dans quasi l'ensemble des filières.

S'agissant de la répartition par catégorie hiérarchique, dans la fonction publique territoriale, les femmes représentent 61 % des catégories A au niveau national et 65 % à Stains, 63 % des catégories B au niveau national et 53 % à Stains, et 60 % des catégories C au niveau national et 70 % à Stains. Les femmes sont majoritairement représentées dans la catégorie A, ce qui révèle l'absence de discrimination dans l'attribution des postes à responsabilités aux agents féminins. Elles sont également très largement représentées dans la catégorie C comme en 2015. La catégorie B, est, quant à elle, quasi paritaire avec 47 % d'hommes et 53 % de femmes.

S'agissant de la répartition par emplois de direction, les emplois de la direction générale et le comité de direction, tout comme en 2015, sont occupés de façon paritaire, soit 50 % de femmes et 50 % d'hommes.

S'agissant de la répartition par pôle, il faut constater, contrairement à la répartition femmes/hommes au sein de la direction générale et du comité de direction, que l'effectif est majoritairement féminin dans la majorité des pôles notamment le pôle éducation et projet éducatif local, le pôle techniques et commerces et le pôle Bien vivre au quotidien à Stains.

Comme pour la répartition par filière, le pôle culturel est quasi égalitaire, mais cette répartition apparaît également dans la mission communication. À noter qu'au sein du cabinet du Maire, les femmes sont surreprésentées (91 %).

S'agissant de la répartition par âge, pour rappel, en 2015, pour les agents de moins de 30 ans, il y avait proportionnellement plus d'hommes que de femmes, alors que les données tendent à l'inverse pour les agents de plus de 45 ans. En 2016, les femmes sont principalement représentées dans toutes les catégories d'âges et notamment dans la tranche d'âge 49-53 ans. Les femmes sont ainsi proportionnellement plus âgées que les hommes au sein des effectifs de la ville. Dans la fonction publique territoriale, la moyenne est de 44,5 ans pour les femmes et 44,2 ans pour les hommes, soit, contrairement à la ville de Stains, des hommes et des femmes d'un âge quasi équivalent.

S'agissant de la répartition par temps de travail, en 2016, 69 % des femmes occupent un poste à temps complet. En résumé, les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à occuper un poste à temps non complet.

S'agissant de la disponibilité et du congé parental, en 2016, ce sont essentiellement des femmes qui sont en disponibilité (57 %). Par ailleurs, elles sont plus en disponibilité de droit que pour des disponibilités accordées sur autorisation et compatibles avec l'organisation du service. En ce qui concerne les agents en congé parental, il s'agit uniquement de femmes. Aucun homme n'a été en congé parental en 2016. Le taux national de femmes en congé parental est de 96 %.

S'agissant des rémunérations, en 2016, le salaire brut mensuel moyen pour une femme dans l'administration est inférieur de 5,84 %, compensé par les primes et les régimes indemnitaires. Cette situation est la même au niveau national.

En bilan de cette première partie, il faut retenir que l'étude fin 2016 a été approfondie en prenant en compte les données liées au temps de travail, aux positions statutaires (disponibilité, congé parental, etc) ainsi qu'à la rémunération.

Les effectifs de la ville présentent des caractéristiques plus égalitaires que la moyenne des collectivités à l'échelle nationale. Les efforts méritent d'être poursuivis dans tous les domaines de la politique des ressources humaines (recrutement, formation, déroulement de carrière, etc.).

Ces données et leur analyse ont été présentées aux membres du Comité technique pour que tous les acteurs partagent le même niveau d'information et s'engagent dans l'amélioration de l'égalité professionnelle entre les agents. Des actions de sensibilisation seront menées à destination des agents autour de la question de l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, de la mixité des métiers et de la communication non stéréotypée.

S'agissant des politiques menées sur le territoire de la commune en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, depuis 2008 ont été créées deux délégations confiées à deux conseillères municipales : une à l'intégration des personnes handicapées dans la ville et à la lutte contre les discriminations et une autre aux droits des femmes. Une mission a ensuite été créée en novembre 2011, « Droits des Femmes, lutte contre les discriminations et pour l'intégration des personnes handicapées dans la ville ». Aujourd'hui deux adjointes au Maire sont en charge de ces délégations. Les objectifs de ces missions sont les suivantes :

- Communiquer sur ce qu'est une discrimination, informer les habitants de leurs droits, agir pour combattre et prévenir les discriminations, sur les critères définis par la loi, dans les domaines cités par la loi,
- Favoriser l'intégration des personnes porteuses de handicaps,
- Promouvoir le droit des femmes, initier des actions en faveur de l'égalité des femmes et des hommes.

Pour ce qui relève de la promotion du droit des femmes et des actions en faveur de l'égalité des femmes et des hommes, cette mission intégrée à la politique de la ville, s'est enracinée dans la vie locale des Stanoises et Stanois à travers l'organisation de temps forts. Ses objectifs sont de :

- Mieux informer les femmes sur leurs droits à travers des actions,
- Agir et sensibiliser sur l'égalité entre les femmes et les hommes,
- Informer les femmes victimes de violences conjugales de leurs droits,
- Les accompagner dans leurs démarches et leurs actions, les soutenir,
- Organiser la journée internationale des droits des femmes : en 2016, celle-ci a été consacrée à la lutte des femmes du Moyen-Orient et a permis aux agents communaux et aux habitants de rencontrer et échanger avec quelques-unes d'entre elles.

De nombreuses actions ont été menées en ce sens, comme « Place aux femmes », qui travaille à la féminisation des noms de rues à Stains. Par ailleurs, le 18 octobre, une marche sensible sur la place des femmes dans l'espace public a été organisée avec l'association « Femme dans la cité ».

D'autre part, le « Réseau Violences faites aux Femmes » existe depuis 2001 et rassemble de nombreux partenaires : les acteurs locaux, le service social, l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), l'ADSEA (Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence), la Maison des parents, les centres sociaux, les professionnels de santé du CMS et des PMI, les services enfance et jeunesse, les infirmières et assistantes sociales des établissements scolaires, le PRE, la brigade de la protection des familles du commissariat de Stains, la juriste du CIDFF et les associations (l'amicale du Nid, Femme dans la cité, Femmes solidaires, les habitants du quartier du Maroc, etc.). Celui-ci se réunit en moyenne une fois par mois. Ainsi, le réseau a pu travailler sur différents thèmes.

- Les rencontres avec la brigade des familles et la commissaire ont permis d'échanger sur les difficultés rencontrées notamment à l'accueil du commissariat par les femmes qui viennent porter plainte.
- L'acquisition d'un titre de circulation provisoire pour les femmes sans papiers victimes de violences.
- Le logement : même si aujourd'hui, lors de violences reconnues les femmes peuvent rester dans le domicile familial, elles rencontrent d'autres difficultés si elles sont sans papiers et/ou si elles ne perçoivent pas les prestations sociales ou si l'environnement ne leur est pas favorable. Le service logement est à l'écoute des femmes victimes, les accompagne dans la recherche d'un logement lorsqu'elles bénéficient d'une ordonnance de protection notamment avec le dispositif « Un toit pour elle », signé en 2007 et renouvelé le 1^{er} février 2017 pour 3 ans avec l'Amicale du Nid, SOS victimes 93 et en partenariat avec l'observatoire départemental. Il permet aux femmes qui ont dû quitter le logement familial de retrouver un logement dans une des communes partenaires du dispositif.
- Une permanence de victimologie : le réseau souhaiterait tenir une permanence sur Stains, car les femmes sont obligées de se rendre à Aubervilliers.
- Un travail est fait en faveur des enfants co-victimes des violences intrafamiliales, porté par la délégation de la petite enfance, afin d'accueillir les enfants en cas d'urgence.
- Des conférences et rencontres de professionnels sont organisées.
- La permanence du CIDFF se tient tous les jeudis à la Maison du droit et de la médiation. En 2016, 351 femmes ont été prises en charge, dont 25 % des femmes font l'objet d'un suivi dans le cadre de la permanence. Les femmes viennent des différents quartiers de la ville. Elles sont adressées par des partenaires très variés.
- La journée mondiale contre les violences faites aux femmes.

- L'atelier vocal a été proposé à des femmes victimes de violences. C'est un atelier d'expression corporelle et artistique qui a pour objectif de redonner aux femmes confiance en elles-mêmes.

D'autres actions sont menées par les services jeunesse et enfance autour d'une approche non sexiste et pour combattre les stéréotypes de genre. Un bilan de ces actions portées par la municipalité fait apparaître la fine connaissance des besoins des habitants et habitantes, ainsi que des spécificités du territoire. Ces actions, nombreuses, font intervenir une pluralité d'acteurs travaillant en réseau, tant municipaux qu'institutionnels et associatifs, dans un objectif commun : la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes du territoire.

S'agissant du suivi de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics, l'accès à la commande publique (marchés, contrats, partenariats, etc.) est refusé aux entreprises qui ont été sanctionnées pour des discriminations ou qui n'ont pas engagé de négociations sur l'égalité professionnelle. La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes exige des entreprises qu'elles observent la réglementation sur l'égalité pour répondre à un appel d'offres. L'entreprise qui souhaite accéder à un marché public ou à un contrat de concession de travaux publics, mais aussi aux contrats de partenariats ou aux délégations de service public, doit en effet respecter certaines obligations en matière d'égalité professionnelle. De surcroît, ne peuvent soumissionner à un quelconque contrat de la commande publique, les entreprises qui n'ont pas respecté leurs obligations de négociation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dès lors que les deux conditions ne sont pas réunies. Ces mesures s'appliquent aux marchés relevant de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Certes, le non-respect de la législation en la matière s'ajoute à la liste, déjà longue, des interdictions de soumissionner, mais rappelle le principe de l'égalité des sexes constitutionnellement reconnue. En ce sens, les pouvoirs publics développent en parallèle l'insertion de clauses contractuelles protectrices du principe d'égalité. La ville de Stains oblige, dans son règlement de la consultation, à la communication d'une attestation sur l'honneur du candidat, dûment complétée, datée et signée justifiant que le candidat observe les impératifs légaux en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Parallèlement, le formulaire national de candidature fait également mention de la connaissance et du respect de ce principe par le candidat. En l'absence de cette attestation sur l'honneur et du DC1, l'offre du titulaire est écartée. Le scénario le plus grave étant pour le candidat de ne plus être dans la capacité de soumissionner à tous les marchés publics. La solution est intéressante, car rendue obligatoire par des textes de loi, mais en pratique, les pouvoirs adjudicateurs n'opèrent actuellement qu'un contrôle restreint sur l'authenticité des attestations. Ce qui rend à ce jour, le suivi de la mise en œuvre de ladite clause peu performant. A contrario, si des éléments remontent à la connaissance de la ville concernant une violation de ce principe, celle-ci s'engage à résilier le marché.

Monsieur le Maire la remercie pour la présentation de ce rapport dense qui précise l'engagement de la municipalité sur les questions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et d'une manière générale en matière d'égalité et salue l'engagement des associations qui travaillent depuis de nombreuses années à Stains et dans le département, ainsi que l'accompagnement et le soutien du Conseil départemental sur ces questions. Il est important que les collectivités s'engagent en ce sens et il est regrettable que la Région ait choisi de réduire de 50 % les aides aux associations et aux actions dont l'objectif était de favoriser l'égalité femmes/hommes, avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur le terrain. En effet, quand un partenaire se désengage financièrement, les autres institutions sont parfois contraintes de revoir à la baisse leur contribution ou remettent en cause le bien-fondé de l'action.

Angèle DIONE remercie pour le travail accompli : la note est lisible et claire et elle donne un regard critique sur certains éléments, notamment le congé parental. Les services municipaux comptent des pères de famille qui ont droit à ce congé, mais ne le posent pas. C'est un

problème d'égalité, mais aussi d'éducation populaire et de responsabilité en parentalité. Par ailleurs, il faut souligner l'effort réalisé par le personnel sur la déprécarisation qui a concerné de nombreuses femmes. Cela a permis de stabiliser financièrement certaines familles, notamment monoparentales. D'autre part, il est dommage que la note ne mentionne pas que les femmes de ménage ne commencent plus le travail à 6 heures du matin : c'est un geste fort à Stains qui est la seule ville de Plaine Commune à s'être emparée de ce sujet. Ces femmes travaillent désormais dans la journée, aux heures de travail normal : cela permet de créer un lien social et un temps de travail reconnu au sein du service pour lequel elles réalisent la prestation de ménage. Il est important d'ajouter cette mesure dans le rapport. Enfin, il faut saluer la municipalité et la médiathèque de Stains qui ont accompli un grand travail de renomination des rues de la ville : c'est une action de sensibilisation importante de nos jeunes, mais aussi un nouveau regard sur l'urbanisation et l'espace public. Il est important de relayer cette forme de parité auprès des jeunes. Il est, cependant, dommage que la communication ait été insuffisante sur ce sujet. À noter que Plaine Commune réfléchit à élargir cette politique de nommage sur son territoire et prend exemple sur Stains. Angèle DIONE assure qu'elle travaille en ce sens à Plaine Commune et qu'elle s'appuie sur ce qu'elle connaît à Stains : le diagnostic mené est important pour apporter de véritables réponses à la nécessité d'une égalité femmes/hommes dans le service public rendu aux habitants.

Zaiha NEDJAR souligne la qualité du rapport qui est très détaillé. Force est de constater que Stains réunit les moyens nécessaires pour accompagner les associations et les services dans le travail d'égalité femmes/hommes et pour réduire ces inégalités. Il est notoire que certains partis politiques de droite et d'extrême droite ne cessent de revenir sur les droits et les acquis des femmes, prétendant réduire ces dernières au rôle de femmes au foyer. Il faut se réjouir que Stains mène une politique volontariste qui est le contraire des projets des partis de droite et d'extrême droite sur la question de l'accès aux droits des femmes et de l'égalité des femmes en France, pays de liberté, d'égalité et de fraternité.

Larbi LEBIB évoque la lutte contre les discriminations et la place des personnes porteuses de handicap sur la ville. Pour permettre une meilleure mobilité à ces personnes, il faut leur offrir des trottoirs et des chaussées en bon état. Des travaux ont été entrepris, mais il reste beaucoup à faire.

Monsieur le Maire abonde dans ce sens. Il rappelle qu'il n'y a pas d'obligation de voter ce rapport : le Conseil municipal peut simplement en prendre acte. Toutefois, au regard de l'importance du sujet, Monsieur le Maire propose de le voter.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant la commune.

Affaire n° 3 – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI rappelle qu'il s'agit d'un rapport classique et récurrent. Les changements présentés traduisent l'engagement de Stains en faveur du service public et de la déprécarisation des agents. Il s'agit ici de supprimer 7 postes d'adjoints techniques à temps partiel occupés par les agents de l'EMO et de les transformer en postes à temps plein.

La création de ces postes est possible parce que des agents en reclassement ou en poste relais libèrent leur poste et parce que la collectivité a pris la décision de remplacer ces agents. Les agents en reclassement ne peuvent plus travailler, à la suite d'un retour de longue maladie ou d'une inaptitude sur leur poste : la municipalité, en tant qu'employeur, est dans l'obligation de leur proposer un autre poste. Les agents restent donc dans la collectivité et leur poste est budgété. Dans certaines collectivités, les postes laissés vacants sont rarement remplacés pour cause de double emploi. Or, ces postes correspondent à des catégories de missions pénibles (EMO ou ATSEM) et la vacance de ces postes a des impacts et des effets viciés sur les agents qui restent en poste : les absences causent une surcharge de travail sur les agents présents qui se retrouvent à leur tour en situation de fatigue et d'absence, soit des conséquences négatives accrues au sein des services et sur la qualité du service public rendu aux usagers. Stains a fait le choix de remplacer les agents en reclassement par la création de postes à temps plein. La suppression des postes à temps non complet s'explique parce que les recrutements seront essentiellement dirigés vers les agents en situation de précarité dans ces services. Ainsi, des agents travaillant sur des postes à 17,5 heures ou 18 heures bénéficieront d'un poste à 35 heures. En outre, pour poursuivre la démarche de déprécarisation, ces agents seront mis en stage, ce qui n'était pas possible quand ils occupaient un poste à temps partiel.

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'une illustration concrète de la lutte menée par la ville contre la précarisation. Ces modifications de poste concernent des agents de catégorie C qui bénéficieront de postes à temps complet et de stages. Stains va sans doute à contre-courant d'autres collectivités, mais elle tient à soutenir les agents qui interviennent auprès des enfants, dans les écoles et les structures périscolaires, et ce, en dépit d'un contexte budgétaire contraint.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : DÉCIDE la suppression et la création des postes suivants :

Postes à supprimer	Postes à créer	Date de la transformation	Nombre de postes
Animateur territorial	Animateur territorial principal 2e classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
Adjoint technique 2e classe à temps non complet	Adjoint technique 2e classe à temps complet	Entrée en vigueur de la délibération	6

ARTICLE DEUX : DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

Affaire n° 4 – Approbation de la convention de gestion provisoire des marchés d'approvisionnement de la commune de Stains

Rapporteur : Olivier MATHIS

Monsieur le Maire remercie les représentants des commerçants du marché pour leur présence : ils accompagnent la municipalité pour mener à bien les projets relatifs aux marchés et valoriser
Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23.02.2017

ces derniers. La ville peut être fière de ses marchés. Le projet de rénovation n'est pas achevé. Ces marchés sont importants pour les Stanois qui sont nombreux à les fréquenter.

Olivier MATHIS rappelle que, par délibération du 15 décembre 2016, le Conseil municipal a approuvé le principe de résiliation pour faute du contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion des marchés d'approvisionnement de la ville de Stains attribuée à la société Nouveaux Marchés de France, ainsi que la déchéance du fermier en fixant la date d'effet de cette résiliation au 20 mars 2017. Étant précisé que si la résiliation pour faute était remise en cause, la résiliation n'en serait pas moins également justifiée pour motifs d'intérêt général.

À partir du 21 mars 2017, la ville a obligation d'avoir un nouveau délégataire. Une mise en concurrence a, ainsi, été lancée et 5 candidats ont répondu : EGS SA, GÉRAUD, LOMBARD ET GUÉRIN, SEMACO, MARCHÉS PUBLICS J. CORDONNIER. La date limite de réception des offres était fixée au 15 février 2017. Après négociation, la société EGS SA présente l'offre la plus avantageuse. Ladite convention aura vocation à s'appliquer à compter du 21 mars 2017, et ce, jusqu'à la désignation du nouveau gestionnaire de la délégation de service public relative à la gestion par affermage des marchés d'approvisionnement de la commune de Stains. Sera, en effet, lancée parallèlement une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une nouvelle délégation de service public. Il s'agit donc d'une délégation de service public temporaire, pour une durée d'un an.

Marie-Claude GOUREAU évoque l'article 2 relatif à la durée de la convention : il est indiqué que la convention court du 21 mars 2017 au 21 février 2017, ce qui est manifestement une erreur.

Olivier MATHIS confirme que c'est une erreur : la convention arrivera à échéance le 21 février 2018, après 11 mois d'application.

Marie-Claude GOUREAU comprend que la ville prévoit de reprendre un gestionnaire pour une année, puis relancera une procédure. Le groupe « Stains pour tous » rappelle qu'il souhaiterait la mise en place d'une régie municipale pour gérer le marché. Au lieu de reprendre un gestionnaire provisoire, pourquoi la ville ne pourrait pas justement essayer la régie municipale au cours de l'année 2017, afin d'étudier la pertinence du dispositif, notamment d'un point de vue économique.

Olivier MATHIS rappelle que la ville est dans une situation d'urgence et a considéré ne pas avoir les moyens en interne de prendre le marché en régie municipale. Toutefois, une étude en ce sens sera menée pendant les 11 mois à venir, notamment avec le soutien de l'aide à la maîtrise d'ouvrage. Les expériences des marchés en régie municipale menées dans des villes voisines ont des résultats différents, positifs et négatifs, qu'il convient d'étudier. La situation du marché était urgente : comme pour un syndic de copropriété, en cas de départ de ce syndic, il est obligatoire de trouver dès le lendemain un remplaçant ayant des moyens opérationnels immédiats pour mettre en place une gestion de meilleure qualité.

Monsieur le Maire assure que toutes les pistes seront étudiées : l'idée de la régie municipale a d'ailleurs déjà été évoquée en conseil, mais c'est la première fois qu'elle est portée par l'opposition.

Marie-Claude GOUREAU assure que ce n'est pas une idée nouvelle et que l'opposition en a déjà parlé, comme pourra le confirmer Francis MORIN.

Francis MORIN lui demande de ne pas l'interpeller de la sorte.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est le seul à donner la parole en séance. Le plus important est que la ville dispose d'un délégataire sérieux qui gère correctement le marché et respecte ses prérogatives dans le cadre de la délégation. Il s'agit d'engager une démarche constructive et d'apaisement avec les partenaires, les commerçants et la municipalité. Les 11 mois à venir seront déterminants pour mesurer la qualité et l'efficacité du nouveau délégataire.

Francis MORIN rappelle que, depuis une dizaine d'années, il demande l'étude de la mise en régie du marché. Toutefois, une telle transformation ne peut pas s'effectuer en 11 mois : il est nécessaire d'étudier tous les avantages et inconvénients. Une régie municipale suppose une infrastructure dont les services techniques de Stains ne disposent peut-être pas. Francis MORIN se réjouit de constater que l'opposition municipale soutient une telle démarche de service public.

Julien MUGERIN rappelle que son groupe avait évoqué lors du dernier Conseil la partie du fond du marché qui n'était pas gérée par le délégataire : il demande si le périmètre sera géré par ee le nouveau prestataire.

Olivier MATHIS répond qu'il s'agit bien du périmètre complet du marché, à savoir l'allée, la halle et tous les emplacements. La dénonciation de la délégation de service public avec la société des Nouveaux Marchés de France est de remettre une situation dans l'ordre pour apaiser et assurer une gestion saine et transparente du marché.

Monsieur le Maire assure que la discussion sera relancée ultérieurement, notamment sur l'éventualité d'un passage en régie municipale. Il s'étonne que l'opposition municipale propose ce projet, ce qui entre en contradiction avec l'annonce des candidats de droite à l'élection présidentielle qui menacent de supprimer 500 000 postes dans la fonction publique et près de 100 Md€ dans les services publics.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : APPROUVE la convention de gestion provisoire des marchés d'approvisionnement de la ville de Stains entre la commune et la société E.G.S. SA représentée par Monsieur Maurice TOLEDANO en sa qualité de Directeur général, sise 33 ter, rue Lécuyer - 93 400 Saint-Ouen.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent et à prendre toutes les dispositions nécessaires à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 5 – Adoption du rapport relatif au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2017

Rapporteur : Olivier MATHIS

Monsieur le Maire dit que le Conseil municipal est, ce soir, amené à débattre sur les orientations du budget pour l'exercice 2017 : un nouvel exercice budgétaire contraint qui s'annonce dans un contexte international et national marqué par de grandes incertitudes et qui impactera durablement la conjoncture économique. L'Union européenne continue de porter une politique économique qui exacerbe la compétition entre les Etats au détriment des peuples, plutôt que de porter des politiques de relance économique, une politique de coopération et d'investissement public.

L'obsession des 3 % de déficit public nous condamne à une austérité qui se confirme dans le plan

de réduction des dépenses publiques de 50 Md€ et se traduit dans l'effort de 10 Md€ demandés aux collectivités depuis 2014. En effet, la loi de finances 2017 confirme le troisième volet de réduction des dotations aux collectivités, bien que diminué cette année sur le bloc communal, mais elle continue de peser et de contraindre notre budget et nos services publics, et ce, malgré les alertes des associations des maires de France et des départements.

2017, c'est aussi une année importante, celle des élections présidentielles et législatives. Ce contexte particulier implique de grandes incertitudes, voire de grandes inquiétudes sur les perspectives des institutions et du budget. Certes, l'effort demandé au bloc communal est réduit de moitié, mais il impacte tout de même nos marges de manœuvre, fragilise nos ambitions au service des Stanois et nous place en situation d'incertitude financière pour l'avenir. Pour notre ville, ce manque à gagner, dans un contexte où les besoins sociaux s'exacerbent, tend à déstabiliser notre équilibre budgétaire, menace nos investissements et le maintien des politiques publiques ambitieuses et importantes pour les Stanois. Je rappelle que cette baisse correspond à 3 M€ pour Stains et une ponction de 80 M€ pour le département, impactant aussi son soutien aux collectivités. La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), certes, augmente de 180 M€, ce qui est une très bonne nouvelle avec un impact positif cette année, mais je rappelle que la DSU n'a pas pour objet de compenser la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), n'étant pas calculée sur la même base. La DSU intervient pour compenser la pauvreté des habitants sur le territoire.

Cette année encore, Stains se placera en protecteur et en résistance face à l'austérité, face aux inégalités, face aux injustices. Elle se placera aussi en résistance pour protéger tous les Stanois, sans distinction, pour une gestion plus efficace des deniers publics, des investissements pour l'avenir, des batailles et des mobilisations pour défendre la dignité et le respect de nos habitants. Comme vous le savez, depuis l'an dernier, nous sommes sortis des emprunts toxiques, produit d'un système capitaliste à bout de souffle qui menaçait grandement notre stabilité budgétaire. Cette année encore, avec l'équipe municipale, avec les élus de la majorité municipale, nous porterons fièrement et concrètement un budget qui prépare l'avenir, un budget ambitieux, un budget qui protège, un budget qui résiste, sans hausse d'impôts, comme je m'y étais engagé avec l'équipe municipale depuis le début du mandat.

Un budget qui prépare l'avenir, c'est maintenir un haut niveau d'investissement, et ce, à rebours de la tendance générale des collectivités. Je pense en particulier au nouveau gymnase Léo Lagrange, nous aurons l'occasion de le visiter très prochainement, au futur pôle des services publics Maurice Thorez alliant économie sociale et solidaire et service public, au centre social du Moulin Neuf qui sera reconstruit, aux travaux dans les écoles, au réaménagement des jardins familiaux pour leur rendre leur vocation originelle. Pas plus tard qu'avant-hier soir, nous avons réuni l'ensemble des jardiniers : c'est une très bonne nouvelle de pouvoir protéger ce magnifique patrimoine.

Un budget qui protège, c'est aussi maintenir une forte exigence de service public pour tous les Stanois parce que les services publics sont le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Je pense en particulier à la nouvelle école Victor Hugo/Emile Zola, le centre de loisirs Sadako-Sasaki, la médiathèque Louis Aragon qui ouvrira ses portes très prochainement, à la rénovation de la résidence des seniors Allende, la rénovation du marché, le parking de la mairie, la poursuite de la transformation du Clos-Saint-Lazare dans le cadre de la rénovation urbaine, mais aussi l'intégration du quartier de la Prêtresse dans le cadre de la rénovation urbaine, la bataille sur le logement et l'habitat, la bataille contre les commerçants qui provoquent des troubles à l'ordre public, contre les marchands de sommeil et contre les constructions illicites. Les communes sont les derniers remparts contre la hausse de la précarité. C'est pour cela que cette ponction sur le budget des communes est encore insupportable. Nous continuerons de défendre les Stanois et à nous opposer à toutes les fermetures de service public, comme nous l'avons fait cette année avec le CIO, le centre des impôts ou encore la Poste. À l'heure où nombreuses sont les collectivités qui font le choix de faire de leurs personnels leur variable d'ajustement budgétaire - rappelons qu'au Conseil régional, depuis l'arrivée de la nouvelle majorité de droite, ce sont plus de 100 emplois qui ont été supprimés -, l'équipe municipale n'a pas à rougir de tout mettre

en œuvre pour préserver les droits et les acquis de ses agents communaux.

Un budget qui résiste aux politiques d'austérité, sans hausse d'impôts, quand tant de villes de droite font peser sur les habitants les coupes injustes qu'elles subissent au niveau local, mais appellent de leurs vœux au niveau national. C'est le cas des hausses record d'augmentation de la taxe foncière, à l'exemple de Saint-Ouen, du Bourget, de Montfermeil, de Livry-Gargan ou bien de Vaujours. Nos choix sont le résultat d'une gestion solide, saine et responsable de nos finances publiques. Rappelons-nous, en début de mandat, le cabinet KLOPFER prévoyait un désendettement de plus de 30 ans à la fin du mandat. Rappelons-nous qu'à cause des emprunts toxiques, nous étions à 17 ans de ratio de désendettement, l'an dernier. Je voudrais féliciter une nouvelle fois, les services et les agents municipaux, Olivier MATHIS, adjoint aux finances, pour l'excellent travail et la bonne gestion qui nous ont déjà fait passer sous la barre des 15 ans en une année seulement.

Nous continuerons d'agir en responsabilité pour ne pas faire peser sur les Stanois les conséquences désastreuses et les choix injustes menés depuis près de 15 ans. Mais les collectivités ne pourront plus être la variable d'ajustement de rapports de force marqués avec le monde de la finance. À ceux qui seraient tentés de diviser et de stigmatiser les Stanois, à ceux qui seraient tentés d'afficher le repli nationaliste et xénophobe, à ceux qui souhaitent attiser la haine en salissant notre ville, ses habitants, notre République, notre pays la France, comme seul argumentaire programmatique électoraliste, nous leur répondons une fois de plus que l'équipe municipale agit, se mobilise, protège, résiste pour le respect et pour la dignité de tous les Stanois, car nous aimons notre ville et nous aimons nos habitants.

Pour toutes ces raisons, nous faisons de ces orientations budgétaires l'outil et l'expression d'une bataille forte dans la promotion des Stanois, dans la valorisation des Stanois, dans les atouts de ce que recèlent les Stanois et dans la résistance et la capacité à entreprendre de tous les Stanois. Oui, le nouvel élan populaire à Stains est bien en marche et il est en marche avec et pour les Stanois.

Olivier MATHIS rappelle qu'en 2016, la ponction au titre du redressement des finances publiques était identique à celle de 2015, soit 1,87 % des recettes réelles de fonctionnement des communes de France. Cet effort devrait être reconduit une nouvelle fois en 2017, mais son ampleur devrait être réduite de moitié. En période électorale, il est toujours bien d'annoncer qu'il y a des efforts en faveur des collectivités locales. Il est cependant probable que l'effort non consenti en 2017 soit rattrapé en 2018. Les incertitudes liées aux élections amènent à être très prudent pour les budgets à venir. La ville est très inquiète du devenir des finances publiques, notamment pour Stains qui est évidemment frappée par la ponction opérée par l'État sur les finances publiques. Avec la refonte de la DSU, l'enjeu est très important pour Stains, étant donné sa très forte dépendance à la DSU et à son dynamisme. Le CFL ainsi que le Sénat ayant concurremment rendu un rapport sur ce sujet et leurs conclusions ne concordant que partiellement, la loi de finances initiale 2017 retient les modalités de mise en œuvre énoncées dans le présent rapport :

- Réduction du nombre de villes bénéficiaires à 659, contre 742 en 2016, ce qui est un choix conforme aux annonces de la loi de finances 2016,
- Fin de la limitation de la progression de l'enveloppe aux 250 premiers du classement (DSU cible), même si la progression restera toujours plus importante pour les communes aux indicateurs socio-économiques, signes d'une plus grande fragilité.

Il y a un impact négatif pour Stains : à critère et augmentation de l'enveloppe nationale identique de 180 M€ par an, la progression annuelle est amoindrie de 5 % à 6 %, la pondération du critère revenu par habitant augmente de 10 % à 25 % et celle du potentiel financier baisse de 45 % à 30 %. Il y a cependant un impact bénéfique avec un gain de 2 % à 3 % de DSU supplémentaire du fait de revenus par habitants éloignés de 45 % de la moyenne alors que le potentiel financier n'est inférieur que de 12 % à la moyenne.

La DSU augmentera de 180 M€ en 2017 et probablement encore en 2018. Ce sont ces éléments prévisionnels qui ont été pris en compte pour l'élaboration du projet de budget 2017 de la ville de Stains.

L'exercice budgétaire 2017 visera à maintenir la solvabilité financière de la commune, sans accroître la pression fiscale, afin de financer un programme d'investissements ambitieux pour les années à venir. Il visera aussi une consolidation de l'épargne brute autour de 5 M€, ainsi qu'une solvabilité de la commune en dessous de 12 ans de capacité de désendettement en faisant évoluer la gestion, après une stabilisation de l'épargne brute entre 2013 et 2015. Entre 2013 et 2015, l'autofinancement s'est stabilisé malgré la baisse des dotations de la DGF. Cette évolution est due à une maîtrise des dépenses de gestion et à l'effet de péréquation de la DSU et du FSRIF. Fin 2015, la ville de Stains présente une situation financière stabilisée, mais porteuse d'aléas pour la suite, que la seule lecture des comptes 2015 ne saurait traduire pleinement. La ville parvient à faire progresser son autofinancement de 0,2 M€ par rapport à 2014, et ceci grâce à des recettes spécifiques, certes bienvenues : fonds de soutien pour la sortie d'emprunts toxiques, poursuite de l'augmentation de la péréquation pour pallier la contribution au redressement des finances publiques, recettes sectorielles en augmentation.

Ce maintien de l'autofinancement depuis 2012 permet à la ville, à rebours des autres communes de la strate, d'amplifier son effort d'équipement, désormais au-dessus de la moyenne des collectivités de sa catégorie, ce choix étant pleinement assumé au regard des caractéristiques de sa population. La stabilisation de l'autofinancement ne doit cependant pas faire oublier que la sortie de l'emprunt Euro/Franc Suisse engendre, malgré l'apport précieux du fonds de soutien, une forte augmentation de l'encours de dette et donc des remboursements en capital futurs. Mais la sortie des emprunts toxiques a supprimé la lourde menace qui pesait sur les capacités de paiement de la ville. Il en résultait fin 2015 une capacité de désendettement de 17 ans, au-dessus des seuils d'alerte, du fait de l'augmentation de l'encours de dette.

Le compte administratif 2016 anticipé ferait apparaître la situation suivante, à savoir une épargne brute en hausse sensible entre 2015 et 2016, à hauteur de 0,4 M€, soit un taux d'épargne brute de 7 %. Cette progression est liée essentiellement à la baisse des frais financiers du fait de la sortie de l'emprunt Euro/Franc Suisse. Cette épargne brute est cependant tout juste calibrée pour rembourser la dette. Du fait de subventions d'investissement plus fortes qu'attendues, la ville pourra se passer de recourir à l'emprunt en 2016. Elle utilisera son fonds de roulement excédentaire de fin 2015. Il en résulterait un stock de dettes à fin 2016 de 62,8 M€, soit une réduction de 3,8 M€ de l'encours. L'ensemble de ces évolutions amène à une capacité de désendettement de 14,9 ans, soit un niveau considéré toujours comme « critique », mais en amélioration par rapport à l'année 2015 après l'opération de consolidation de la dette, à 17 années de désendettement. Sur la fin de l'exercice 2015, la ville a réaménagé deux emprunts dits toxiques avec l'aide du fonds de soutien. Cette opération a eu une incidence immédiate à savoir, l'augmentation du stock de dettes, avec la prise en compte de l'indemnité de remboursement anticipé qui s'élève à 9 050 000 € et le besoin d'emprunt pour 2015 qui s'élevait à 7 400 000 €. Mais ce réaménagement a permis de clore ces emprunts structurés extrêmement dangereux, dont un indexé sur le franc Suisse, et d'avoir un impact positif sur les frais financiers avec un gain cumulé de près de 5 M€ en coût final. Le stock de dettes est ainsi de 62 636 259 € au 22 janvier 2017. À ce jour, l'essentiel de l'encours demeure peu risqué. Au contraire, il faut observer la détente des taux bonifiés des emprunts à taux variables indexés sur Euribor. Ainsi, la baisse généralisée des taux peut inviter à emprunter dans les conditions actuelles de marché.

Dans ce contexte, la volonté première de la municipalité est de permettre aux Stanois de continuer à disposer d'un service public local de qualité, condition indispensable à la restauration de l'équité citoyenne à laquelle ils aspirent. C'est la raison pour laquelle, le Bureau municipal s'est fixé l'objectif d'un maintien strict des dépenses de personnel par rapport à 2016 tout en ayant d'autres objectifs sous-jacents tout aussi ambitieux.

Dans une démarche de déprécarisation, les effectifs permanents sont en augmentation, avec une diminution proportionnelle des effectifs non permanents. Les effectifs ont été stabilisés

autour de 1 040 agents rémunérés. L'année 2017 marquera la poursuite de la stabilisation des effectifs et des éléments variables de paie (heures supplémentaires récupérées et non payées sauf cas exceptionnel). En parallèle, elle marquera la poursuite de la politique de déprécarisation, de valorisation des évolutions de carrière des fonctionnaires et de développement des compétences de tous à travers des parcours professionnels. L'année 2017 marquera également la continuité de la réforme du Protocole, Parcours, Carrière et Rémunérations (PPCR), dit protocole LEBRANCHU, pour toutes les catégories et également la mise en place du nouveau régime indemnitaire. Le coût du PPCR pour 2016 s'élève entre 25 et 30 000 €. Il est estimé, en 2017, entre 140 et 150 000 €. Le coût de la revalorisation du point d'indice s'élevait, quant à lui, à + 75 000 € en 2016. Il est estimé à 150 000 € en 2017, quasiment sur une année pleine, de février à décembre.

L'impact de l'augmentation du SMIC doit, bien sûr, être pris en compte également. Si le compte administratif 2016 fait ressortir sur le chapitre des dépenses de personnels une réalisation à hauteur de 97,62 % par rapport aux crédits inscrits au budget prévisionnel 2016, soit une baisse de 767 418 € : ces chiffres sont à analyser au vu des réorganisations qui ont eu lieu en 2016 et des mouvements de personnel qu'elles ont engendrés. Considérant la nécessité de stabiliser ces évolutions, voire d'en promouvoir de nouvelles, il est proposé de maintenir les dépenses RH par rapport à 2016, de lancer le travail des cotations des postes, de mettre en place les groupes de fonctions pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire. La réorganisation des pôles et la poursuite de l'évolution de la structure organisationnelle interne, nécessitées au regard des priorités de l'action municipale tout autant que des ajustements de modernisation, constitueront aussi des leviers pour l'ajustement et les choix en matière de crédits RH.

S'agissant de l'évolution de la fiscalité depuis 2012, la ville n'a pas augmenté la fiscalité des ménages sur la part communale. Il faut préciser cela puisque les dernières feuilles d'impôts indiquaient des cumuls entre les taux de l'établissement public territorial et le taux de la part communale, ce qui faisait apparaître une augmentation de la part communale : or, cette dernière n'a pas augmenté depuis 2012. La seule augmentation du produit durant ces 4 dernières années est due à 2 facteurs : le coefficient de revalorisation des bases pour 2017 de 0,4 % (PLF 2017) et l'évolution physique des bases, pour 2017, d'environ 1 %, à savoir que le nombre de foyers fiscaux a augmenté sur notre ville.

L'ambition de la municipalité est de conforter par des investissements ambitieux les équipements publics, dont la population a fortement besoin, notamment du fait de ressources faibles et de la précarité qui en résulte. Ceci se traduit par un objectif de croissance des dépenses de gestion à 1,7 % en moyenne par an sur la période 2014-2018, afin de financer une enveloppe de près de 50 M€ d'investissement. L'exercice 2017 sera l'année de fin des grands projets, avec notamment la livraison du gymnase Léo Lagrange. Le nouveau Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2016-2022 sera encore exigeant pour les années à venir, avec pour l'année 2017 une enveloppe de près de 8,5 M€. Pour l'année 2017, les principales opérations seront :

- Le début des travaux pour l'installation de services publics municipaux dans l'ancien collège Maurice Thorez avec une forte présence de l'économie sociale et solidaire,
- La reconstruction de la Maison pour Tous Yamina Setti,
- Le début des travaux de la piscine dans le cadre du plan piscine du département de Seine-Saint-Denis,
- La poursuite d'un plan de travaux dans les écoles,
- La poursuite de la mise en accessibilité de certains bâtiments communaux,
- La convention de mise à disposition de moyens et de gestion avec la Fédération nationale des Jardins familiaux et collectifs afin de reprendre en main les destinées de cet espace patrimonial de plus de 20 hectares, au bénéfice de tous les Stanois et d'une nouvelle vision responsable et maîtrisée du développement écologique et économique de ce poumon vert.

De manière générale, il faut rappeler que ce programme pluriannuel d'investissement se traduit

également par une recherche de cofinancements maximums pour démultiplier les effets leviers des financements communaux. Aussi, dans le cadre de la prochaine programmation Dotation politique de la ville 2017, cette recette devrait être orientée vers des projets d'investissement significatifs pour la ville, et éventuellement la rénovation complète d'un groupe scolaire qui en a grand besoin. Afin de servir de guide à la définition des efforts à conduire ou à poursuivre, les priorités du contrat d'action municipale de 2014 seront systématiquement explorées. Une action résolue engagée par la municipalité pour faire de Stains une ville dynamique, accueillante, belle et solidaire dans laquelle chacun peut trouver sa place et accomplir ses projets. C'est ainsi que le transfert de compétences nouvelles, le désengagement financier prononcé par l'État, la situation dégradée des départements, conjugués à la crise sociale très dure à laquelle les Stanois font face, poussent à concentrer davantage d'efforts sur l'éducation, l'action sociale, la petite enfance, la tranquillité publique et le cadre de vie.

Par ailleurs, la ville de Stains a mis en œuvre, au fil des ans et avec les habitants, les jeunes ou encore dans le cadre de la politique de la ville des actions de démocratie locale plus participatives ou directes. Parce que la participation des habitants constitue pour la municipalité un fil conducteur de son action, elle a décidé de créer 3 conseils de quartiers et envisage la création de nouvelles instances participatives thématiques, notamment la mise en place d'un observatoire des engagements ou encore un Conseil économique et social. À l'image du soutien fort apporté à la régie de quartier et à des projets d'économie sociale et solidaire, la ville poursuivra son soutien au tissu associatif pour favoriser le lien social et le vivre ensemble, accompagner les mobilisations et associations d'habitants pour faire valoir leurs droits. L'enjeu se situe bien aujourd'hui dans la volonté de produire une école permanente de la responsabilité, de la responsabilisation, de l'agir ensemble et de la convergence d'intérêts. En d'autres termes, une éducation populaire permanente.

Olivier MATHIS rappelle ensuite les grands thèmes des priorités de la municipalité. S'agissant du droit à la sécurité, il faut rappeler que la sécurité est un pilier de la solidarité et de la cohésion sociale, c'est un droit pour tous les citoyens. Seront poursuivis les politiques volontaristes et volontaires de médiation et prévention, le développement des actions éducatives, la mobilisation de toutes et tous pour reconquérir les espaces publics et privés qui sont squattés.

Dans cette priorité seront inscrits :

- En lien avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire stanois, la définition des conditions d'utilisation des financements acquis au titre des exonérations de Taxe sur les propriétés bâties pour coordonner les actions de médiation dans les espaces publics,
- Des actions de lutte contre les punaises de lit,
- Des actions de propreté des espaces de proximité,
- Des actions de lutte contre les nuisances d'usages des espaces collectifs intermédiaires, notamment les halls d'immeubles.

Le projet de fonctionnement de la Maison de la Médiation sera bien sûr à l'ordre du jour pour rétablir le fonctionnement de cet équipement pluri-professionnel au bénéfice de l'accès aux droits des Stanoises et des Stanois.

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance sera réactivé afin de produire un travail à la fois global et aussi fin que possible. La police municipale, devrait-elle aussi connaître des évolutions notables : une consolidation et une extension du dispositif stanois de supervision urbaine et un étroit partenariat appuyé sur une convention renouvelée avec la police nationale. En lien avec Plaine commune, l'étude d'un plan de stationnement à Stains devrait être relancée en 2017 et conduite à son terme afin d'éviter les effets report des véhicules sur Stains lors de la mise en place du forfait post-stationnement au 1^{er} janvier 2018. La police municipale sera associée à ces travaux pour apporter son expertise d'usage quotidien.

S'agissant de la propreté de la ville, malgré le déploiement d'importants moyens pour collecter

les déchets et les efforts sans cesse renouvelés des personnels, de nombreux endroits de la ville demeurent sales. 23 000 tonnes de déchets (ordures ménagères courantes, dépôts sauvages, etc.) sont collectées par an par les services de Plaine-Commune, 35 500 appels sont reçus par le centre d'appel Allo-agglo et 35 colonnes enterrées ont été mises en service pour la collecte des déchets.

S'agissant de la lutte contre l'insalubrité, la ville souhaite renforcer les moyens du service communal d'hygiène et de sécurité, dont les missions se sont beaucoup diversifiées. Il a une mission de contrôle réglementaire et de conseils aux Stanois. Le service hygiène peut jouer un rôle de prévention et d'éducation, mais aussi de verbalisation en lien avec la police municipale.

La ville continuera d'agir avec les services de l'État, du département et de l'agglomération contre le logement indigne et les constructions illégales. Le commerce de proximité est un facteur de lien social et d'animation de la vie des quartiers. C'est en ce sens que toute action de préservation et de valorisation sera entreprise afin de permettre un développement raisonnable de celui-ci, alors que la ville dispose d'un pôle commercial attractif sur plusieurs communes, le centre commercial du Globe et le marché du centre-ville. Ce développement sera recherché en lien avec celui des marchés hebdomadaires de denrées dont le succès n'est pas que d'estime et dont le potentiel mérite d'être renforcé au regard des usages de la population de Stains.

S'agissant de l'éducation, la ville poursuivra et consolidera l'ensemble des prestations mises en œuvre jusqu'à présent en les adaptant aux nouveaux besoins des enfants et des jeunes. Le repositionnement du samedi matin sur le mercredi matin, du fait d'un absentéisme massif faisant obstacle au bon apprentissage scolaire des enfants, induit d'ores et déjà, un travail acharné de mobilisation des forces éducatives locales pour repenser une rentrée scolaire 2017-2018, respectueuse des besoins des enfants, de l'intérêt de leur famille et de la cohérence portée par le projet éducatif local. La jeunesse, à travers toutes les politiques publiques, sera une priorité de cet exercice 2017, en travaillant sur les axes suivants :

- Mettre la jeunesse au cœur de toutes les politiques publiques,
- Développer la présence municipale sur le terrain et le lien avec les autres acteurs de proximité,
- Travailler sur les passages entre l'enfance et la jeunesse,
- Mettre en place la nouvelle tarification sociale sur le droit aux vacances et le périscolaire,
- Ancrer ces priorités dans un projet éducatif plus global.

La récente ouverture du centre de loisirs Sadako-Sasaki a permis à la ville de se doter d'un équipement adapté pour offrir aux Stanois de nouveaux loisirs éducatifs.

Le contexte économique rappelé par Monsieur le Maire montre que les habitants de Stains sont de plus en plus confrontés à des difficultés économiques et sociales, que la municipalité souhaite atténuer par une politique novatrice. Alors que la plupart des collectivités territoriales augmentent leurs impôts locaux, la ville de Stains s'attache à maintenir ses taux d'imposition depuis 2012, afin de ne pas altérer encore plus le pouvoir d'achat des ménages : cette orientation est confirmée pour 2017. Par ailleurs, au 1^{er} avril, la nouvelle tarification sera appliquée pour des prestations municipales, afin de s'assurer d'une répartition toujours plus équitable, pour toutes les familles, de la facturation qui leur est appliquée. Dès que les modalités précises de mise en œuvre de cette réforme seront adoptées, toutes les familles éligibles se verront solliciter et informer de leurs droits et devoirs, notamment quant au paiement.

Toutes les formes d'entrepreneuriat local doivent être encouragées et soutenues, en premier lieu les initiatives économiques s'inscrivant dans les principes de la solidarité : coopération, association, mutualisation. Construites avec les habitants et les salariés eux-mêmes, elles ne se délocalisent pas. À titre d'exemple, trois projets avancent à Stains : une crèche associative pour le quartier des Trois-Rivières, un hectare de jardin solidaire maraîcher bio pour des travailleurs handicapés entre la clinique de l'Estrée et le lycée Utrillo, et la régie de quartier appelée à

réaliser divers travaux environnementaux sur le quartier du Clos-Saint-Lazare et de la Cité-Jardin. La Ferme des Possibles ainsi que les jardins familiaux sont également des projets qui s'inscrivent dans cette démarche. Une nouvelle fois, il faudra relever les défis qui attendent l'avenir de la ville et de ses habitants et manifester ainsi l'attachement collectif au développement du service public. La municipalité continuera à agir avec la population et les élus pour desserrer l'étau des contraintes. Cela suppose de poursuivre les efforts pour la recherche systématique des subventions auprès des partenaires, ainsi que toutes les possibilités de recettes nouvelles.

Monsieur le Maire le remercie pour cette présentation dense et très importante dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

Julien MUGERIN indique que le groupe « Stains pour tous » reste constant dans ses valeurs, à savoir la défense des Stanois, le maintien de bonnes conditions financières pour la ville et l'efficacité maximale des services. Sa volonté de voir le marché fonctionner en régie repose sur une logique de maîtrise des coûts. En outre, la ville a très certainement les compétences pour assumer une telle régie. Le groupe « Stains pour tous » reste cohérent avec les engagements qu'il a pris en 2014 et qu'il défend depuis lors.

En premier lieu, sur la forme du rapport, Julien MUGERIN salue la qualité de l'analyse économique, qui est réaliste et concrète et qui, pour une fois, ne s'encombre pas de commentaires politico-politiciens qui ne facilitent pas les débats. Par ailleurs, un effort a été fait sur les graphiques et les tableaux qui sont plus grands et en couleurs, sauf le tableau de la programmation d'investissement 2016-2022 qui est petit et difficile à lire. L'opposition rappelle qu'elle aime travailler le fond des dossiers et lire facilement ce qui lui est présenté.

Sur le fond du rapport, le groupe « Stains pour tous » se réjouit de constater que, année après année, la municipalité se bonifie et se rapproche discrètement et sporadiquement de l'opposition, même s'il reste encore des marges de manœuvre. La majorité municipale a ainsi reconnu que le mandat de François HOLLANDE a mis en difficulté les collectivités territoriales, notamment avec la réforme des rythmes scolaires, les différentes réformes territoriales et la baisse des dotations. Toutefois, il faut rappeler que tous les élus de la municipalité ont soutenu Monsieur HOLLANDE en 2012, à l'exception des élus du groupe « Stains pour tous ». Il faudra s'en souvenir en avril 2017 lors des différents bilans politiques.

Quant à la baisse de dotations, il faut rappeler les manifestations menées par Monsieur le Maire, avec notamment la fermeture à deux reprises des services publics, dans le sens inverse de l'intérêt des Stanois. Or, les diagrammes le montrent : les dotations ont été diminuées pour l'ensemble des collectivités, mais Stains a été plutôt épargnée, notamment grâce au rattrapage de la DSU et du fonds de péréquation de la région Île-de-France. Sur l'ensemble, il faut constater une augmentation de la participation de l'État. Certes, la DSU et la DGF n'ont pas le même but, mais il est contradictoire de parler de désengagement de l'État au vu de l'augmentation des fonds sur plusieurs années. Il faut rappeler que la DSU est attribuée aux communes dont les populations sont le plus en difficulté. Le samedi précédent, les élus du groupe « Stains pour tous » se sont entendus qualifier de charognards, n'est-ce pas monsieur Kassem IDIR, au motif qu'ils profiteraient de la misère des Stanois. L'opposition municipale n'insulte personne, mais elle remarque que la population stanoise est en difficulté et peut bénéficier de la DSU.

S'agissant des finances, la majorité municipale est fière de dire que l'autofinancement en 2015 s'établissait à 3,8 M€. Ce n'est pas négligeable, mais cela reste peu pour une ville comme Stains, certaines villes de sa strate étant à 10 M€.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de laisser parler monsieur Mugerin seul.

Monsieur Mugerin précise qu'un certain nombre d'interventions ont été longues, et non moins passionnantes, et il ne pense pas être le plus long ce soir.

Il faut rappeler que sa dette s'élève à 62 M€, ce qui est très important. La capacité de désendettement est passée sous le seuil de risque de 15 ans, ce qui est bien, mais cela reste proche de ce seuil. Le groupe « Stains pour tous » a déjà attiré l'attention sur ce problème, au cours des années précédentes : cette situation est inquiétante et il y va de l'avenir de la ville et de ce que la municipalité laissera aux générations futures. Il est encore nécessaire de faire un effort en ce sens. En 2016, lors de l'adoption du budget, Julien MUGERIN rappelle qu'il avait proposé à Monsieur le Maire d'avoir une gestion de bon père de famille, ce que ce dernier n'était pas disposé à faire. Des progrès restent donc à faire.

S'agissant des dépenses de personnel, la majorité municipale prévoit un maintien strict des dépenses de personnel par rapport à 2016, ce qui ne peut que réjouir le groupe « Stains pour tous ». En 2016, quand il avait évoqué la même idée, à savoir stabiliser les dépenses de personnel, Monsieur le Maire avait crié au scandale. Pire encore, les propos de l'opposition avaient été déformés dans le *Sept jours à Stains*, prétendant que l'opposition souhaitait baisser les salaires des agents, ce qui est un mensonge. Si elle avait mis en place ce strict maintien des dépenses de personnel, la municipalité n'aurait pas perdu 3 ans pendant lesquels elle aurait pu faire des économies et mieux gérer la ville. Il est dommage que l'opposition n'ait pas été élue en 2014 : ce temps n'aurait pas été perdu. C'est encore une preuve qu'un basculement politique serait salutaire pour Stains.

Le groupe « Stains pour tous » se réjouit donc, la majorité municipale se rapproche de ses idées, mais le groupe n'est pas entièrement satisfait. Il porte un projet plus ambitieux pour la ville. Sur la sécurité, il y a un relevé de différentes actions mentionnées chaque année, mais jamais mises en œuvre. Les Stanois attendent un véritable engagement pour leur sécurité. Julien MUGERIN rappelle que l'opposition a récemment présenté un vœu en faveur d'une police municipale armée et en nombre suffisant, avec une vidéo protection maillée sur le territoire. Ce vœu a été rejeté par la majorité municipale, ce qui traduit ce que cette dernière veut comme sécurité pour les Stanois. Elle reporte sans cesse ses engagements et refuse les propositions de l'opposition.

Point positif cependant, il n'est pas prévu d'augmentation d'impôts en 2017. L'opposition votera favorablement cette décision au prochain rapport puisque c'est un engagement qu'elle a pris en 2014. Elle considère que le matraquage fiscal des Stanois et des Français sous le gouvernement de François HOLLANDE est déjà trop important. Il est positif que cela soit épargné à Stains. À la place de la majorité municipale, le groupe « Stains pour tous » aurait agi de la même façon. L'opposition municipale porte le projet d'une refonte de la ville. Chaque Stanois actuel y a sa place, mais il faut attirer une autre population. Il faut avoir conscience que Stains est une ville en voie de ghettoïsation. Il est nécessaire d'attirer une population avec des revenus plus confortables et de changer l'image de la ville pour lui rendre son plus beau visage. En ce sens, la multiplication des punaises de lit dans la ville est un véritable fléau qu'il faut combattre et le groupe « Stains pour tous » est solidaire des habitants confrontés à ces difficultés. Cependant, l'utilisation de ce problème par les médias est inadmissible et ne véhicule pas la meilleure image de Stains à l'extérieur. En outre, il est dommage que Monsieur le Maire n'ait pas profité de ses prises de parole dans les médias pour demander aux journalistes de donner une autre image de la ville. Après avoir négligé pendant des années les villes populaires, les médias semblent se souvenir de leur existence après le drame vécu par le jeune Théo : leur retour est cependant inutile si l'image de Stains n'y gagne pas.

L'opposition est favorable à une politique attractive pour les entreprises afin d'attirer des moyens financiers, notamment en créant des pépinières d'entreprises. Cela permet à des personnes de créer leur propre emploi et de recevoir des aides dans la création d'entreprise. Par ailleurs, il faut une véritable politique de la jeunesse pour aider les jeunes à réussir leurs rêves et à obtenir une réussite sociale et scolaire grâce à un ascenseur social réactivé. Il faut redéfinir avec les parents la question de la responsabilité, celle des droits et des devoirs. En ce sens, il est inutile de créer du vivre ensemble : il suffit d'appliquer les lois de la République.

Par ailleurs, Stains doit avoir un discours ferme vis-à-vis de Plaine Commune quant à ses

obligations en matière de voirie et de propreté. De nombreux quartiers de Stains sont sales et des rues doivent être refaites. Certes, Plaine Commune investit massivement dans le quartier du Maroc, mais il reste un grand retard à rattraper, notamment dans le quartier de l'Avenir ou dans la rue Jean-Pierre Timbaud qui n'est pas complète et dont le milieu est une zone de non droit, jonchée de déchets, de pavés, voire de carcasse de voiture. Il faudrait expliquer à Plaine Commune dès lors qu'une rue est réaménagée de la réaliser du début à la fin. En tant que conseiller territorial il intervient et souhaiterait être soutenu par les six autres conseillers.

Enfin, il faut réaliser aussi une étude de l'espace urbain en centre-ville : ce dernier manque de stationnements et de commerces de qualité qui répondent aux besoins des habitants. Il s'agit de lutter contre l'habitat insalubre. Ainsi, la rue Carnot devrait être la fierté de Stains en étant un lieu de promenade et de shopping : à l'inverse, elle est souvent sale et n'invite pas à la détente. De même, l'axe Marcel-Cachin - Aristide-Briand devrait devenir les Champs Élysées de Stains plutôt que d'aligner les vendeurs de kebabs et d'alimentation générale qui ne respectent pas les horaires de fermeture. Le groupe « Stains pour tous » veut une ville belle, fière et sûre. Il continuera son combat en ce sens qui devrait se traduire par des choix budgétaires qui sont absents du document.

Francis MORIN rappelle à monsieur MUGERIN qu'en sa qualité de conseiller communautaire, il devrait savoir que la compétence du développement économique et d'appui aux entreprises en création appartient à Plaine Commune. Il existe également un service d'amorçage de projets et une pépinière d'entreprises à La Courneuve et peut-être d'autres en développement. Par ailleurs, la Maison de l'Initiative Economique Locale aide particulièrement les créateurs d'entreprise. En outre, Initiative Plaine Commune accorde des prêts d'honneur et le service de relation aux entreprises travaille avec la ville pour l'implantation d'entreprises sur le territoire. Enfin, Stains a une démarche en faveur de l'économie sociale et solidaire qui est porteuse d'emplois, de création de richesses et de solidarité.

Nicolas STIENNE s'étonne que monsieur MUGERIN prétende se battre pour les quartiers populaires de Stains alors qu'il a dit qu'il aimerait être fier de Stains, ce qui suppose qu'il ne l'est pas actuellement. Nicolas STIENNE affirme être fier de sa ville, de ses quartiers populaires et de son histoire populaire et ouvrière. N'en déplaise à monsieur MUGERIN, qui trouve que notre ville est un ghetto sale où il ne fait pas bon vivre et se promener. Nicolas STIENNE donne ensuite lecture d'une déclaration.

« Monsieur le Maire, Monsieur le premier Adjoint, mesdames et messieurs les élus, le temps révèle toute chose. Alors que nous sommes appelés à débattre des orientations budgétaires 2017, je veux rappeler en introduction quelque chose que nous savons tous, mais que certains feignent parfois d'ignorer. Notre ville n'est pas un îlot isolé des contextes géopolitiques mondiaux, des conjonctures économiques, des orientations politiques européennes et françaises. À l'heure où le monde est de plus en plus incertain, où l'Union européenne voit la menace de la montée des nationalismes, à l'heure d'une campagne électorale dont personne ne peut prévoir aujourd'hui l'issue, la meilleure comme la pire, je veux féliciter, au nom du groupe Communistes - Front de gauche, Monsieur le Maire pour ses orientations budgétaires de combat, son choix du maintien d'un haut niveau de service public, de non-augmentation des impôts malgré un contexte budgétaire global plus que contraint. Je veux féliciter Olivier MATHIS et les services pour le sérieux et la bonne gestion des finances des Stanois, la recherche systématique d'économie sans baisser la qualité du service rendu, les cofinancements, les subventions obtenues sur des projets toujours plus innovants. Le temps révèle toute chose.

Si certains dans l'opposition de droite extrême tentent, pour masquer leur absence sur le terrain, d'agiter leur chiffon - bleu, je crois - de mauvaise gestion, d'une dette qui exploserait, les faits demeurent têtus. Alors que les perspectives financières du cabinet KLOPFER nous laissaient croire, au début du mandat, à une explosion de la dette et de notre capacité de désendettement au regard de l'effort considérable demandé aux collectivités par le gouvernement, il n'en est rien. Mieux encore, par sa politique volontariste, la municipalité a réussi en une année seulement à compenser la ponction des banques sur la sortie des emprunts

toxiques contractés à l'époque de Nicolas SARKOZY. Reste que, pour la troisième année consécutive, l'État baisse une nouvelle fois la dotation globale de fonctionnement sur l'ensemble des collectivités alors qu'il a offert, à travers le CICE, plus de 60 Md€ aux entreprises, sans la moindre contrepartie, avec les conséquences que l'on connaît sur l'emploi. C'est un choix politique incompréhensible qui a des conséquences directes sur la croissance et sur l'emploi. Entre 2013, première année pleine du quinquennat, et 2017, l'investissement du bloc communal sera passé de près de 38 à seulement 26 Md€, alors que l'on sait que 70 % de l'investissement public en France provient des collectivités territoriales, avec les conséquences que l'on peut craindre sur l'emploi. Cette politique budgétaire du moins-disant social appliquée dans toute l'Europe ne porte pas ses fruits. Pire, elle provoque partout du rejet et fait progresser les antagonismes, les égoïsmes locaux et la guerre du tous contre tous. On nous avait promis plus de croissance et d'emplois en suivant ce modèle. Partout, on nous répétait qu'il n'y avait pas d'alternative à cette politique menée, mais le temps révèle toute chose.

Force est de constater qu'il est grand temps de changer de braquet, car pour les villes et les collectivités contraintes budgétairement, il n'existe que peu de solutions : soit faire peser cette politique d'austérité sur les habitants les plus modestes en baissant le niveau de service public, soit la faire peser sur l'ensemble des administrés en augmentant les impôts, soit arrêter les investissements ou encore creuser la dette. Ces choix, beaucoup de villes de droite les ont faits. Hausse des impôts dans les villes de droite, baisse des subventions aux associations de toute sorte : c'est le projet inégalitaire de la vieille droite qui court après l'extrême droite sur les symboles pour mieux détourner le regard sur les coupes budgétaires qu'elle développe. Je ne vous rappellerai pas ici les propositions du candidat FILLON et ses 100 Md€ de coupe sur les services publics ou la suppression de 500 000 fonctionnaires. Je ne vous rappellerai pas les choix de la présidente de région, Valérie PÉCRESSE, mais puisque le temps révèle toute chose, je vais le faire :

- Moins 54 % sur le financement des métros en 2017,
- Moins 40 M€ pour le logement social,
- Plus aucune subvention sur le territoire métropolitain pour le logement public et la rénovation énergétique du privé,
- Moins 12 M€ pour l'accueil et l'hébergement des sans-abris,
- Moins 75 % en 2016 et moins 25 % en 2017 pour les subventions aux associations,
- Moins 35 M€ pour la rénovation thermique des lycées,
- Moins 1 M€ pour les organismes de l'agriculture bio, paysanne et citoyenne.

À Stains, le Maire et l'équipe municipale se battent pour le développement des transports avec l'ouverture, dès cet été, du tram express 11 et demain pour un métro ou un tramway nous reliant au Grand Paris Express. À Stains, le Maire et l'équipe municipale se battent pour accompagner la rénovation thermique des habitats, dans le logement public et dans le logement privé, en obtenant des engagements financiers des bailleurs ou en votant le dégrèvement de la taxe foncière. À Stains, le Maire et l'équipe municipale se battent pour un logement public de qualité pour tous en améliorant le cadre de vie des habitants, en luttant contre les commerçants qui troublent l'ordre public, en se mobilisant pour obtenir plus de policiers, pour le droit à la sécurité et à la tranquillité publique, en construisant le projet d'une ville équilibrée et en développant des outils concrets pour lutter contre les expulsions locatives. À Stains, le Maire et l'équipe municipale se battent pour redonner aux jardins familiaux leur vocation originelle et en faisant gagner la nature sur la ville. Décidément, le temps révèle toute chose.

Oui, nos orientations budgétaires n'ont effectivement rien à voir avec celles de la droite extrême, n'en déplaise à Monsieur MUGERIN qui croit que l'on se rapproche de lui. Libre à lui de croire à ses fantasmes. Nous avons l'habitude de faire beaucoup avec pas grand-chose, mais il arrivera un moment où l'exercice deviendra compliqué, voire impossible. Ce n'est pas la réduction de moitié de la baisse de la DGF pour le bloc communal, présentée comme une avancée, qui va permettre aux collectivités de faire face aux immenses défis auxquelles elles sont confrontées, et notamment de remplir le rôle d'amortissement des effets de l'accroissement des inégalités de et de la pauvreté. Enfin, nous élus du groupe Communistes -

Front de gauche continueront d'être de tous les combats avec les Stanois pour défendre leurs droits et leur dignité. Merci. »

Najia AMZAL donne lecture d'une déclaration.

« Nous faisons le constat, comme vous, d'une baisse de la DGF pour 2017, baisse deux fois moins importante qu'en 2016 puisqu'elle représente 500 k€, qui est tout de même compensée - et on s'en félicite - par un certain nombre de dotations :

- La création d'un fonds de soutien à l'investissement du bloc communal qui est en augmentation en 2017,*
- Le renforcement de la péréquation horizontale qui a pour effet d'atténuer la baisse de la DGF pour les collectivités les plus fragiles,*
- L'augmentation de 180 M€ de l'enveloppe de la DSU.*

Nous partageons, évidemment, les objectifs qui sont fixés pour l'exercice 2017, c'est-à-dire maintenir la solvabilité financière de la ville, ne pas augmenter la pression fiscale et, à ce titre, arriver à accroître l'assiette fiscale nous faciliterait quand même la vie, et maintenir un programme d'investissement ambitieux. Nous nous félicitons également de la capacité de la ville à dégager de l'autofinancement, notamment grâce à des recettes spécifiques, par exemple par le biais de la création d'un fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques. De la même manière, nous nous félicitons qu'aucune augmentation de la fiscalité n'ait été votée par ce Conseil municipal depuis 2012, et même par le précédent Conseil. Enfin, nous partageons les objectifs politiques qui sont fixés dans ce rapport, c'est-à-dire concentrer nos efforts sur la question du cadre de vie dans sa globalité, la propreté, l'environnement, la sécurité. Pour cela, une gestion rigoureuse du budget de la ville est nécessaire. Cela doit passer par une mise à plat des dépenses de fonctionnement, démarche qui a déjà été amorcée. Le budget de fonctionnement doit encore être optimisé.

En conclusion, des objectifs ambitieux qui prennent en compte les besoins et les exigences des Stanois, un budget 2017 qui pourra compter sur l'augmentation d'un certain nombre de dotations. Donc, nous pouvons nous féliciter de la bienveillance du gouvernement actuel en espérant pouvoir faire le même constat lors des futurs débats d'orientation budgétaires et des futurs exercices budgétaires, ce qui est loin d'être évident au vu des pronostics de résultat des élections à venir. J'espère que je me trompe. »

Monsieur le Maire remercie l'opposition municipale de reconnaître que la majorité municipale est engagée dans l'action et qu'elle s'engage dans une mobilisation dans l'intérêt des Stanois. Dans sa déclaration, le groupe « Stains pour tous » a repris les actions et les engagements que la majorité mène, mais il reste dans l'opposition. Il semble avoir manifesté l'envie de rejoindre la majorité municipale, mais **Monsieur le Maire** ne souhaite pas un tel rapprochement, ne partageant pas les valeurs de l'opposition. Il est important que les Stanois sachent qu'il existe une majorité et une opposition au sein du Conseil municipal, comme c'est le cas depuis toujours. À une époque, l'opposition était ouverte à la discussion et au débat, avec un respect républicain et un respect des engagements et des convictions. En outre, **Monsieur le Maire** a souvent honte des propos que l'opposition tient parfois. Les Stanois se souviendront de l'ambivalence de l'opposition, de sa façon d'essayer de tromper, de mener des diversions et des tentatives de division des Stanois.

La majorité municipale ne veut pas diviser les Stanois, même ceux qui ne partagent pas ses idées. Il faut les respecter dans leur dignité et dans leur conviction. Il faut rappeler que sous le gouvernement de Nicolas SARKOZY, la ville a subi de plein fouet le démantèlement des services publics et la suppression de nombreux postes de fonctionnaires : sur ces sujets, l'opposition ne s'est jamais exprimée pour s'opposer notamment à la suppression de 13 000 postes de policiers sur le territoire national ou à la suppression des RGPP. C'est une autre forme de diversion. Il est impossible d'ignorer la volonté de l'opposition de chasser une partie de la population stanoise. Il ne faut pas tromper les Stanois : l'objectif de l'opposition municipale est de faire venir une nouvelle population. Or, depuis des années, de nouvelles populations arrivent à Stains et la majorité municipale s'en réjouit. Il est impensable de chasser les Stanois, quelle que soit la

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23.02.2017 21/27

durée de leur implantation. À force de dire que Stains est un ghetto, l'opposition ne véhicule pas la fierté de la ville et insulte les Stanois, ce qui est inacceptable. Elle a tenté une diversion en évoquant la question des punaises : cela prouve une nouvelle fois qu'elle n'a pas lu ni compris le rapport d'orientations budgétaires. En effet, la ville mène déjà une bataille contre les punaises et cela porte ses fruits puisque l'ARS et la ministre de la Santé prennent cette situation très au sérieux. Depuis plusieurs jours, **Monsieur le Maire** indique avoir reçu des appels de plusieurs maires confrontés à ce problème et qui souhaitent mettre en place une mobilisation générale contre les punaises, au-delà de la commune de Stains. Il s'agit donc d'un problème de santé publique qui dépasse les frontières de Stains. Cette mobilisation a été menée pour protéger, accompagner et aider les Stanois.

En conclusion, **Monsieur le Maire** remercie les membres de la majorité municipale qui sont intervenus et ont apporté des précisions sur ce débat d'orientations budgétaires. La majorité a réaffirmé ses priorités, son sens de la responsabilité et sa volonté de mener une action concrète au quotidien avec les Stanois. Elle laisse à l'opposition le soin de polémiquer, de faire des diversions, de porter un discours mensonger et de créer la division.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE, après en avoir débattu, le rapport relatif au débat d'orientations budgétaires 2017.

Affaire n° 6 – Vote des Taux 2017 de la fiscalité communale

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier Mathis rappelle que les taux 2016 étaient séparés entre les taux de la ville et les taux de l'établissement public territorial. Le total équivaut aux taux proposés pour 2017, ce qui réaffirme la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Monsieur le Maire se réjouit de cette bonne nouvelle et rappelle qu'il s'agit d'un engagement concret pris au début du mandat. En outre, cette tendance existe depuis 2012, avec l'équipe précédente.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE les taux de la fiscalité directe pour l'exercice 2017 comme suit :

	Bases prévisionnelles 2017	Proposition Taux 2017

Taxe d'habitation	NC	25.82 %
Foncier bâti	NC	24.90 %
Foncier non bâti	NC	37.54 %

Affaire n° 7 – Marché public relatif à l'organisation de séjours pour les vacances d'été à destination des enfants et des jeunes de la commune de Stains

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier Mathis indique qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié. Le marché était décomposé en 5 lots :

- Lot n° 1 : Séjours été thématiques pour les enfants âgés de 9 à 12 ans,
- Lot n° 2 : Séjours été culturels à l'étranger pour les jeunes de 9 à 12 ans,
- Lot n° 3 : Séjours été thématiques pour les jeunes de 11 à 14 ans,
- Lot n° 4 : Séjours été thématiques pour les jeunes de 15 à 17 ans,
- Lot n° 5 : Séjours été culturels à l'étranger pour les jeunes de 15 à 17 ans.

Le marché est multi-attributaire et 2 candidats minimum devaient être retenus à l'issue de la consultation, sauf pour le lot 2 qui n'a reçu qu'une candidature. La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 22 février 2017 a retenu les candidats suivants :

- Pour le lot n° 1, ODCVL COMPTOIR DES PROJETS ÉDUCATIFS et VACANCES FARWEST ENFANTS,
- Pour le lot n° 2, l'association REGARDS,
- Pour le lot n° 3, LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX, ASSOCIATION ACTIVITÉ DÉCOUVERTE et GECTURE,
- Pour le lot n° 4, PEP DÉCOUVERT, ADN, ODCVL COMPTOIR DES PROJETS ÉDUCATIFS,
- Pour le lot n° 5, l'association REGARDS, ADN et ODCVL COMPTOIR DES PROJETS ÉDUCATIFS.

Le montant maximal annuel de bons de commande est de 30 k€. Ces séjours de vacances sont généralement organisés sur une durée de 14 jours pour différents groupes d'enfants et de jeunes.

Monsieur le Maire ajoute que ces séjours complètent les séjours offerts dans les centres de vacances de Stains, à Villiers-sur-Loir et Jard-sur-Mer.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 35 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, Mme Farida AOUZIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer chacun des lots du marché public relatif à l'organisation de séjours pour les vacances d'été à destination des enfants et des jeunes de la commune de Stains attribué pour le lot n° 1 (séjours été thématiques pour les enfants âgés de 9 à 12 ans, en France, hors séjours en bord de mer) aux sociétés ODCVL Comptoirs des Projets éducatifs, sise, Parc d'activités de la Roche – 88 007 ÉPINAL et VACANCES FARWEST ENFANTS, sise le Pavillon – 41170 SARGE-SUR-BRAYE, pour un montant maximum annuel de bons de commande de 30 000 € HT ; pour le lot n° 2 (séjours été

culturels à l'étranger pour les jeunes de 9 à 12 ans) à l'association REGARDS, sise 118 avenue Aristide Briand – 92120 MONTROUGE pour un montant maximum annuel de bons de commande de 30 000,00 € HT ; pour le lot n° 3 (séjours été thématiques pour les jeunes de 11 à 14 ans en France) aux sociétés Les COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX, sise, 28 rue Jean Jaurès – 78108 Saint-Germain-en-Laye, PEP DÉCOUVERT, sise 5/7 rue Georges Enesco – 94 000 CRÉTEIL et GECTURE, sise Che de Sire le Bez, La Louvière – 05240 La Salle des Alpes, pour un montant maximum annuel de bons de commande de 30 000,00 € HT ; pour le lot n° 4 (séjours été thématiques pour les jeunes de 15 à 17 ans en France) aux sociétés PEP DÉCOUVERT, sise 5/7 rue Georges Enesco – 94 000 CRÉTEIL, ADN, sise 10 quai de la Borde – 91 130 RIS-ORANGIS, et ODCVL Comptoirs des Projets éducatifs, sise Parc d'activités de la Roche – 88 007 ÉPINAL, pour un montant maximum annuel de bons de commande de 30 000,00 € HT, et pour le lot n° 5 (séjours été culturels à l'étranger pour les jeunes de 15 à 17 ans) à l'association REGARDS, sise 118 avenue Aristide Briand – 92 120 MONTROUGE, et aux sociétés ADN, sise 10 quai de la Borde – 91 130 RIS-ORANGIS, et ODCVL Comptoirs des Projets éducatifs, sise Parc d'activités de la Roche – 88 007 ÉPINAL, pour un montant maximum annuel de bons de commande de 30 000,00 € HT, ainsi que tout acte y afférent et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 8 – Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché d'assistance et de conseil à la passation de contrats d'assurances et d'un marché d'assurances

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier Mathis indique que, dans le cadre de la mutualisation entre les villes et Plaine Commune, un groupement de commandes pour l'achat de prestations d'assurances a été constitué en 2012. Ce groupement coordonné par Plaine Commune et plusieurs de ses villes membres a conclu, avec l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage à un marché de service d'assurances couvrant les principaux risques liés à leurs activités et composé de 6 lots :

- Lot n° 1 : assurance « dommages aux biens et risques annexes »,
- Lot n° 2 : assurance « responsabilité civile et risques annexes »,
- Lot n° 3 : assurance « flotte automobile et risques annexes »,
- Lot n° 4 : assurance « risques statutaires du personnel »,
- Lot n° 5 : assurance « protection juridique des agents et des élus »,
- Lot n° 6 : assurance « tous risques expositions ».

Les contrats d'assurance arrivant à échéance le 31 décembre 2017, il est proposé de reconstituer un groupement de commandes pour les marchés qui devront être conclus au 1^{er} janvier 2018. Il est proposé de recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialiste du domaine des assurances pour accompagner le groupement dans l'établissement des futurs contrats. Cela permettra, ainsi, de sécuriser sur un plan juridique la réalisation des prestations de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour les membres du groupement et leur contribution financière. Il est proposé que l'Établissement Public Territorial Plaine Commune assure le rôle de coordonnateur du groupement. S'agissant des dispositions financières, chaque membre du groupement contribue financièrement à la réalisation des marchés à hauteur de ses besoins propres. Pour le marché d'assistance et de conseil à la passation de contrats d'assurance, chaque membre versera une participation proportionnelle à sa population. Pour Stains, la proportionnalité est de 5,31 %. Le montant estimatif du marché d'assistance et de conseil à la passation de contrats d'assurance est de 30 k€ HT. Le montant estimatif annuel du marché d'assurances pour la commune de Stains est de 483 101,05 € TTC.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 33 voix

pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Évelyne SEEGÈR par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché d'assistance et de conseil pour la passation de contrats d'assurances et un marché d'assurances.

ARTICLE DEUX : **APPROUVE** la désignation de l'EPT Plaine Commune comme coordonnateur du groupement de commandes.

ARTICLE TROIS : **APPROUVE** la désignation de la Commission d'appel d'offres du coordonnateur en tant que Commission d'appel d'offres (CAO) du groupement.

ARTICLE QUATRE : **APPROUVE** la clé de répartition financière du marché d'assistance et de conseil pour la passation de contrats d'assurance.

ARTICLE CINQ : **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement ainsi que tout acte y afférent, et à prendre toutes les mesures d'exécution de la convention pour ce qui le concerne.

ARTICLE SIX : **AUTORISE** le Président de l'EPT Plaine Commune, ou son représentant, en qualité de représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à attribuer, selon les règles de procédures internes à Plaine Commune, signer et notifier le marché d'assistance et de conseil pour la passation de contrats d'assurance, et à prendre toute mesure ou décision nécessaires à l'exécution dudit marché, pour l'ensemble des membres du groupement.

ARTICLE SEPT : **AUTORISE** le Président de l'EPT Plaine Commune, ou son représentant, en qualité de représentant du coordonnateur du groupement, à signer et notifier le(s) marché(s) d'assurances, attribués par la CAO du groupement.

ARTICLE HUIT : **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure ou décision nécessaires à l'exécution dudit marché d'assurances pour ce qui le concerne.

ARTICLE NEUF : **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 9 – Demandes de subventions auprès de divers organismes pour la réhabilitation de la piscine René Rousseau

Rapporteur : Favella HIMEUR

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de rénover régulièrement les piscines, en moyenne tous les 10 à 15 ans. Pour ce faire, il est important de réussir à obtenir des cofinancements, notamment de la part du Conseil départemental.

Favella HIMEUR indique que la ville souhaite en 2017 rénover et améliorer la piscine René Rousseau. La commune de Stains a engagé depuis près de 15 ans un programme ambitieux de rénovation et de développement de ses équipements sportifs. En ce sens, il est demandé au Conseil départemental, dans le cadre du Plan piscines 2016-2021, de soutenir les opérations de rénovation et/ou d'extension de cet équipement.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix

pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter auprès de divers organismes l'octroi de subventions en vue de la réhabilitation de la piscine municipale René Rousseau, sise avenue Jules Guesde à Stains.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document administratif relatif aux demandes de subventions et à procéder à leur exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 10 – Acquisition à l'euro symbolique de parcelles constitutives de voirie appartenant à la société Icade sur le quartier des Lochères à Stains (93 240)

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique qu'il s'agit d'acquérir à l'euro symbolique différentes parcelles situées rue de Pontoise, pour une surface totale de 42 m², dans le cadre de la convention ANRU.

Monsieur le Maire assure qu'aucun quartier de la ville n'est oublié ; de nombreux investissements ont été faits dans le quartier du Maroc.

Julien MUGERIN déplore que la présentation d'Olivier MATHIS ait été trop courte. Il s'enquiert de la finalité de cette acquisition et demande s'il est prévu d'acquérir la deuxième partie du cheminement, et si oui, dans quel but. Il rappelle que ce cheminement débouche sur l'entrée de l'école élémentaire Paul Langevin et sur une résidence fermée.

Olivier MATHIS répond que ces parcelles à usage de voirie qui doivent être acquises par la commune de Stains seront incorporées dans le domaine public communal. Il s'agit de réaliser des travaux dans le cadre de l'ANRU. Olivier MATHIS rappelle que le cadastre est constitué de parcelles privées et publiques, y compris sur les voiries. Il se trouve que cette surface de 42 m² doit être acquise à l'euro symbolique pour entrer dans le domaine public. Cela permettra un usage public de la voirie, sans blocage, et cela écarte le risque d'une privatisation. La deuxième partie du cheminement tombera également dans le domaine public et ça ne bloquera pas la parcelle privée.

Julien MUGERIN note que la parcelle suivante, en orange, continue.

Olivier MATHIS répond que la rue qui se poursuit était déjà dans le domaine public.

Francis MORIN salue l'opération ANRU menée avec Sarcelles. Des craintes existaient sur la réalisation du programme jusqu'à l'école. À la demande de Stains, les équipes de Plaine Commune ont travaillé avec Sarcelles et ont permis la finalisation de ce projet.

Julien MUGERIN précise que la partie qui est concernée n'a pas été rénovée, que le revêtement est très ancien.

Olivier MATHIS indique que l'aménagement de la rue de Pontoise a été achevé.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix**

pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : APPROUVE l'acquisition par la commune de Stains à l'euro symbolique des parcelles suivantes appartenant à ICADE et situées quartier des Lochères :

- parcelle cadastrée section A n° 771 d'une superficie de 27 m²
- parcelle cadastrée section A n° 772 d'une superficie de 13 m²
- parcelle cadastrée section A n° 774 d'une superficie de 2 m²,

soit une surface totale de 42 m².

ARTICLE DEUX : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à intervenir, au nom de la commune, à tous les actes entérinant cette décision et à signer tout acte authentique d'acquisition.

ARTICLE TROIS : DIT que la dépense en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

*** **

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à vingt-deux heures vingt et une

Le Secrétaire,
Francis MORIN



Le Maire,
Azzédine TAÏBI